

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

(A n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction).

**2 517 529**

A1

**DEMANDE  
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

**N° 81 22648**

(54) Dispositif de maquillage.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). A 45 D 40/24.

(22) Date de dépôt..... 3 décembre 1981.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du  
public de la demande ..... B.O.P.I. — « Listes » n° 23 du 10-6-1983.

(71) Déposant : Société anonyme dite : L'OREAL. — FR.

(72) Invention de : Bruno Morane.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Jacques Peusset, conseil en brevets,  
3, square de Maubeuge, 75009 Paris.

## DISPOSITIF DE MAQUILLAGE.

La présente invention concerne un dispositif de maquillage, notamment pour les lèvres et les paupières.

On sait que les dispositifs actuellement utilisés pour le maquillage des lèvres consistent en des bâtons de rouge à lèvres disposés à l'intérieur d'un logement cylindrique obturé par un capuchon, un mécanisme étant prévu pour faire sortir le bâton de rouge à lèvres en dehors de son logement puis le rentrer à l'intérieur de celui-ci après maquillage.

Un tel dispositif, bien que d'emploi généralisé, souffre d'un certain nombre d'inconvénients : en premier lieu, il a une configuration cylindrique alors qu'il serait dans bien des cas souhaitable qu'il ait une forme plate, notamment lorsqu'il doit être porté à l'intérieur de la poche d'un vêtement ou d'un sac ; en second lieu, le bâton de rouge à lèvres est utilisé pour un grand nombre de maquillages, de sorte que l'utilisatrice ne sait pas toujours bien quelle est la quantité appropriée qu'elle doit appliquer sur les lèvres pour obtenir un maquillage optimum ; il serait donc désirable de concevoir un dispositif permettant à l'utilisatrice d'appliquer, sans risque d'erreur, la quantité de rouge à lèvres juste nécessaire, pour une application, de façon que le maquillage soit effectué ni avec un excès de rouge à lèvres, ni inversement avec une quantité trop faible. En troisième lieu, le bâton de rouge à lèvres de type connu est utilisé pour de nombreuses applications si bien qu'il serait souhaitable, à des fins d'amélioration de l'hygiène, de prévoir un applicateur utilisable une seule fois et jetable après emploi, sans que le coût d'un tel applicateur soit prohibitif par rapport au coût d'un maquillage opéré au moyen d'un bâton de rouge à lèvres de type classique.

Pour atteindre les buts visés ci-dessus, l'invention se propose de réaliser un dispositif de maquillage se présentant sous la forme d'une pochette d'allumettes, dans laquelle chacune des allumettes serait remplacée par une tige de maquillage dont le bout supporte une dose de rouge à lèvres. Une telle pochette de tiges de maquillage est de forme plate

et peut donc être utilisée dans la poche d'un vêtement sans provoquer de renflement disgracieux. Elle peut être aisément ouverte ou fermée, de la même façon qu'une pochette d'allumettes. Chaque tige de maquillage supporte la dose de rouge à lèvres juste nécessaire à un maquillage, de sorte que l'utilisatrice est sûre d'appliquer la quantité appropriée de rouge à lèvres. Chaque tige de maquillage ne sert qu'à une application et est jetée après usage, ce qui est avantageux sur le plan de l'hygiène.

En outre, l'intérêt du dispositif de maquillage des lèvres selon l'invention réside dans sa simplicité de fabrication : il est constitué de deux ensembles moulés en matière plastique, à savoir d'un premier ensemble formant la pochette proprement-dite et d'un second ensemble également venu de moulage composé d'une rangée de tiges de maquillage raccordées par une attache cassable à un support commun venant s'encliquer sur la pochette. Le dépôt de rouge à lèvres sur les tiges de maquillage peut faire l'objet d'une mécanisation poussée, car il consiste à plonger la rangée de tiges assujetties à leur support commun dans une composition liquide de rouge à lèvres puis à laisser sécher, cet ensemble étant ensuite encliqueté sur la pochette.

La présente invention a donc pour objet un dispositif de maquillage, notamment des lèvres, caractérisé par le fait qu'il comprend une pochette à l'intérieur de laquelle vient se fixer un ensemble comprenant une pluralité de tiges de maquillage dont l'une des extrémités est enrobée de produit de maquillage et dont l'autre extrémité est reliée par une attache cassable venue de moulage à un support commun servant à la fixation dudit ensemble à l'intérieur de la pochette.

On préfère que le bout des tiges de maquillage, qui est opposé à leur support commun, soit enrobé d'une composition de rouge à lèvres ou de fard à paupières.

L'ensemble venant se fixer à l'intérieur de la pochette comporte avantageusement une rangée unique de tiges de maquillage régulièrement écartées les unes des autres. Le support commun de la rangée de tiges de maquillage est

creux et vient s'emboîter avec serrage sur une empreinte en relief de forme complémentaire ménagée sur la paroi intérieure de la pochette.

- 5 Selon une autre caractéristique de l'invention, la pochette consiste en une feuille de matière plastique thermoformée comportant deux volets extrêmes réunis par des lignes de pliage à un volet intermédiaire de plus petite dimension. L'un des volets extrêmes précités de la pochette est destiné à porter l'ensemble formé par la rangée de tiges de maquillage et leur support commun, tandis que l'autre volet extrême est pourvue d'une languette destinée à s'engager à l'intérieur d'une fente prévue à cet effet dans le support de la rangée de tiges de maquillage, à la fermeture de la pochette.
- 15 15 Selon une autre caractéristique de l'invention, le volet de la pochette, qui porte l'ensemble formé par la rangée de tiges de maquillage et leur support commun, est pourvu d'empreintes formant des reliefs sur sa face intérieure, ces reliefs étant utilisés pour le calage à l'intérieur de la pochette, de chacune des tiges de maquillage. Une feuille de recouvrement est fixée par exemple par collage sur le dos du volet de la pochette, qui porte cet ensemble. Elle sert à cacher les creux formés par les empreintes sur le dos du volet considéré.
- 25 25 Les reliefs ménagés sur la pochette pour assurer le calage de la rangée de tiges de maquillage comprennent avantageusement deux barrettes crénelées sensiblement parallèles entre les dents desquelles sont insérées les tiges de maquillage. Les dents des deux barrettes crénelées sont réunies entre elles par une nervure rectiligne de moindre hauteur. Les nervures précitées se prolongeant au-delà de la barrette crénelée disposée au voisinage du volet intermédiaire. Les dents des deux barrettes crénelées ont, de préférence, sensiblement la même hauteur ; la hauteur desdites dents, 30 30 mesurée au fond des encoches ménagées entre les dents est supérieure à l'épaisseur des tiges de maquillage, de sorte que le volet extrême qui est rabattu contre la rangée de tiges de maquillage, à la fermeture de la pochette, peut

prendre appui contre les dents des deux barrettes crénelées sans venir au contact des tiges de maquillage et notamment de leur bout enrobé de rouge à lèvres.

5 Selon une autre caractéristique de l'invention, le dépôt de produit de maquillage sur la rangée de tiges de maquillage réunies à leur support commun est effectué préalablement à la fixation de cet ensemble à l'intérieur de la pochette, par trempage des tiges de maquillage dans une composition de produit de maquillage, suivi d'un séchage ou d'une gélification.

10 D'autres avantages et caractéristiques de l'invention apparaîtront à la lecture de la description suivante faite à titre d'exemple non limitatif en se référant au dessin annexé. Sur ce dessin :

15 - la figure 1 est une vue en perspective d'un dispositif de maquillage des lèvres selon l'invention, la pochette dudit dispositif étant fermée ;

- la figure 2 est une vue en perspective du dispositif de la figure 1, la pochette dudit dispositif étant représentée en position ouverte ;

20 - la figure 3 est une vue en perspective éclatée du dispositif des figures 1 et 2 montrant, d'une part, la pochette ouverte et, d'autre part, les tiges de maquillage et leur support commun avant l'encliquetage dudit support à l'intérieur de la pochette, et

25 - la figure 4 est une coupe de la pochette ouverte et du support des tiges de maquillage, ledit support n'étant pas encliqueté à l'intérieur de la pochette.

30 Sur le dessin, on a désigné par 1 dans son ensemble un dispositif de maquillage des lèvres selon l'invention, en forme de pochette d'allumettes.

35 Il est composé pour l'essentiel de deux éléments, d'une part, d'une pochette 10 et, d'autre part, d'un ensemble comprenant un support 20 et des tiges de maquillage attenantes 30. L'ensemble formé par le support 20 et les tiges de maquillage 30 est en matière plastique moulée.

Le support 20 est creux ; il a la configuration d'une cuvette de forme allongée sur l'une des parois longitudinales de laquelle se raccorde par une zone de paroi af-

faiblie 21, une rangée de cinq tiges de maquillage 30. Chacune des zones de paroi affaiblie 21 constitue une attache cassable permettant de détacher une tige de maquillage 30 de son support 20.

5 Les tiges de maquillage 30 ont sensiblement l'aspect et les dimensions d'allumettes de type usuel contenues dans une pochette. Du côté opposé à leur support 20, elles comportent une partie amincie 30a dont le bout 31 est imprégné de rouge à lèvres.

10 Pour imprégner le bout 31 des tiges de maquillage 30, on les dispose avec leur support 20 sur un rail pouvant recevoir un très grand nombre d'ensemble de tiges de maquillage 30 ; le rail est retourné, et les tiges de maquillage 30 sont trempées dans une composition de rouge à lèvres puis 15 séchées ou refroidies pour gélification ; cette opération étant achevée, chaque ensemble de tiges de maquillage 30 est encliqueté par leur support 20 à l'intérieur d'une pochette 10.

La pochette 10 consiste en une feuille de matière plastique thermoformée comportant deux volets principaux 11, 20 12 réunis à un volet intermédiaire 13 de plus petite dimension par des lignes de pliage 14. Sur le volet 11 est fixé le support 20 des tiges de maquillage 30 ; le volet 12 se termine par une languette 15 qui s'engage, lorsque le volet 12 est rabattu contre le volet 11 à l'intérieur d'une fente 23 du 25 support 20 (figure 4) pour assurer la fermeture de la pochette 10.

Sur le dos du volet 11 de la pochette est ménagée une série d'empreintes formant des reliefs sur la face intérieure dudit volet. C'est ainsi que le volet 11 comporte au 30 voisinage de sa bordure d'extrémité et sur sa face intérieure une empreinte en relief 16 de forme complémentaire au support creux 20 et sur laquelle vient s'emboîter avec serrage le support creux 20 pour assurer la fixation des tiges de maquillage 30 à l'intérieur de la pochette 10.

35 La face intérieure du volet 11 de la pochette est également pourvue d'autres empreintes en relief ayant pour but de caler les tiges de maquillage 30 à l'intérieur de la pochette 10 et d'empêcher aussi que les parois de la pochette

te 10 ne viennent en contact avec leur bout 31 enrobé de rouge à lèvres.

A cet effet, la face intérieure du volet 11 comporte en relief deux barrettes crénélées parallèles 17, 18 s'étendant sensiblement sur toute sa largeur. Chacune des tiges de maquillage (30) est disposée entre les dents des barrettes crénélées 17, 18 ; les dents de la barrette crénelée 18 sont plus rapprochées que celles de la barrette 17 car elles reçoivent la partie amincie 30a des tiges de maquillage 30 ; la hauteur des dents des deux barrettes crénélées 17, 18 mesurée au fond des encoches qui les sépare, est sensiblement supérieure à l'épaisseur des tiges de maquillage 30, de sorte qu'à la fermeture de la pochette, le volet 12 faisant office de rabat vient en appui sur elles sans venir au contact des tiges de maquillage 30. En outre, deux dents en vis-à-vis des deux barrettes crénélées 17 et 18 sont réunies entre elles par une nervure 19 formant un relief sur la face intérieure du volet 11 de la pochette. Les nervures 19 sont de plus faible hauteur que les dents des deux barrettes crénelées 17, 18 ; elles s'étendent au-delà de la barrette crénelée 18.

Dans le but de cacher les creux des empreintes visibles sur le dos du volet 11 de la pochette et qui sont dûs au formage des deux barrettes crénélées 17, 18 et aux nervures 19, une feuille de recouvrement 32, par exemple, en aluminium, est fixée par collage contre le dos du volet 11 de la pochette 10.

Il convient de souligner la simplicité de réalisation conjuguée à la facilité d'emploi de la pochette de tiges de maquillage selon l'invention. Sa simplicité de réalisation tient au fait qu'elle est composée de deux ensembles moulés séparément qui peuvent être assemblés l'un à l'autre par une simple opération d'emboîtement ; l'enrobage par une composition de rouge à lèvres des bouts de la rangée de tiges de maquillage 30 ne soulève aucune difficulté et peut être entièrement mécanisé. La facilité d'emploi du dispositif de maquillage selon l'invention tient à sa présentation originale sous forme d'une pochette d'allumettes.

Il est bien entendu que le mode de réalisation ci-dessus décrit n'est aucunement limitatif et pourra donner lieu à toutes modifications désirables sans sortir pour cela du cadre de la présente invention.

REVENDICATIONS

- 1 - Dispositif de maquillage .....  
 caractérisé par le fait qu'il comprend une pochette (10) à l'intérieur de laquelle vient se fixer un ensemble (20, 30) 5  
 comprenant une pluralité de tiges de maquillage (30) dont l'une des extrémités est enrobée de produit de maquillage et dont l'autre extrémité est reliée par une attache cassable (21) venue de moulage à un support commun (20) servant à la fixation dudit ensemble à l'intérieur de la pochette (10).
- 10 - Dispositif selon la revendication 1, caractérisé par le fait que l'extrémité des tiges de maquillage (30), qui est opposée à leur support commun (20), est enrobée d'une composition de rouge à lèvres ou de fard à paupières.
- 15 - Dispositif selon l'une des revendications 1 ou 2, caractérisé par le fait que l'ensemble (20, 30) venant se fixer à l'intérieur de la pochette (10) comporte une rangée unique de tiges de maquillage (30).
- 20 - Dispositif selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisé par le fait que le support commun (20) des tiges de maquillage (30) est creux et vient s'emboîter avec serrage sur une empreinte en relief (16) de forme complémentaire ménagée sur la paroi intérieure de la pochette (10).
- 25 - Dispositif selon l'une des revendications 1 à 4, caractérisé par le fait que la pochette (10) consiste en une feuille de matière plastique thermoformée comportant deux volets extrêmes (11, 12) réunis par des lignes de pliage (14) à un volet intermédiaire (13) de plus petite dimension.
- 30 - Dispositif selon la revendication 5, caractérisé par le fait que celui des deux volets extrêmes (11, 12) de la pochette (10), qui ne porte pas l'ensemble formé par les tiges de maquillage (30) et leur support commun (20), est pourvu d'une languette (15) destinée à s'engager à l'intérieur d'une fente prévue dans le support (20) des tiges de maquillage.
- 35 - Dispositif selon la revendication 5, caractérisé par le fait que celui des deux volets extrêmes (11, 12), qui porte l'ensemble formé par les tiges de maquillage (30) et leur support commun (20), est pourvu d'empreintes (17, 18, 19) formant des reliefs sur sa face intérieure, ces reliefs étant utilisés pour le calage, à l'intérieur de la pochette (10),

de chacune des tiges de maquillage (30).

8 - Dispositif selon la revendication 7, caractérisé par le fait qu'une feuille de recouvrement (32) est fixée sur le dos du volet (11) de la pochette qui porte l'ensemble 5 formé par les tiges de maquillage (30) et leur support commun (20).

9 - Dispositif selon la revendication 7, caractérisé par le fait que les reliefs (17, 18 et 19) ménagés sur la pochette (10), pour assurer le calage des tiges de maquillage 10 (30), comprennent deux barrettes crénelées (17, 18) sensiblement parallèles entre les dents desquelles sont insérées les tiges de maquillage (30).

10 - Dispositif selon l'une des revendications 1 à 9, caractérisé par le fait que le dépôt du produit de maquillage 15 sur les tiges de maquillage (30) réunies à leur support commun (20) est effectué préalablement à la fixation de cet ensemble (20, 30) à l'intérieur de la pochette (10), par un trempage des tiges de maquillage (30) dans une composition du produit de maquillage, suivi d'un séchage ou d'une gélification.

1 / 2

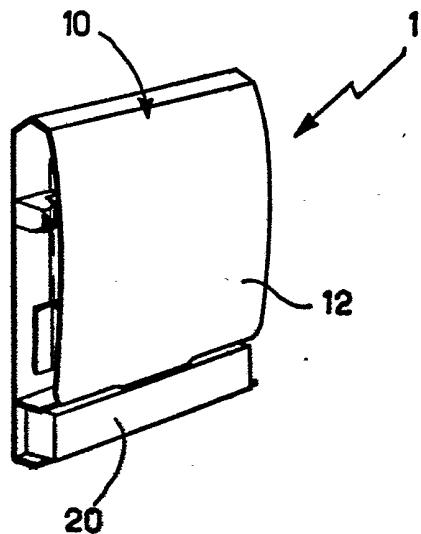


FIG. 1

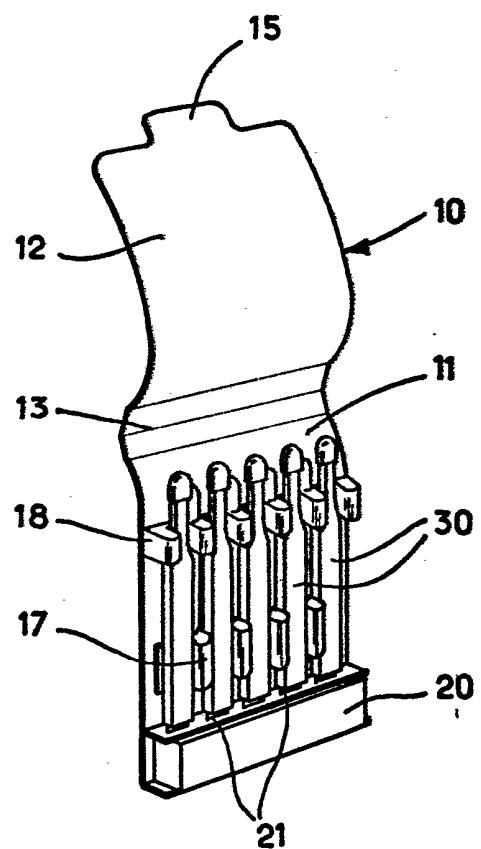


FIG. 2

